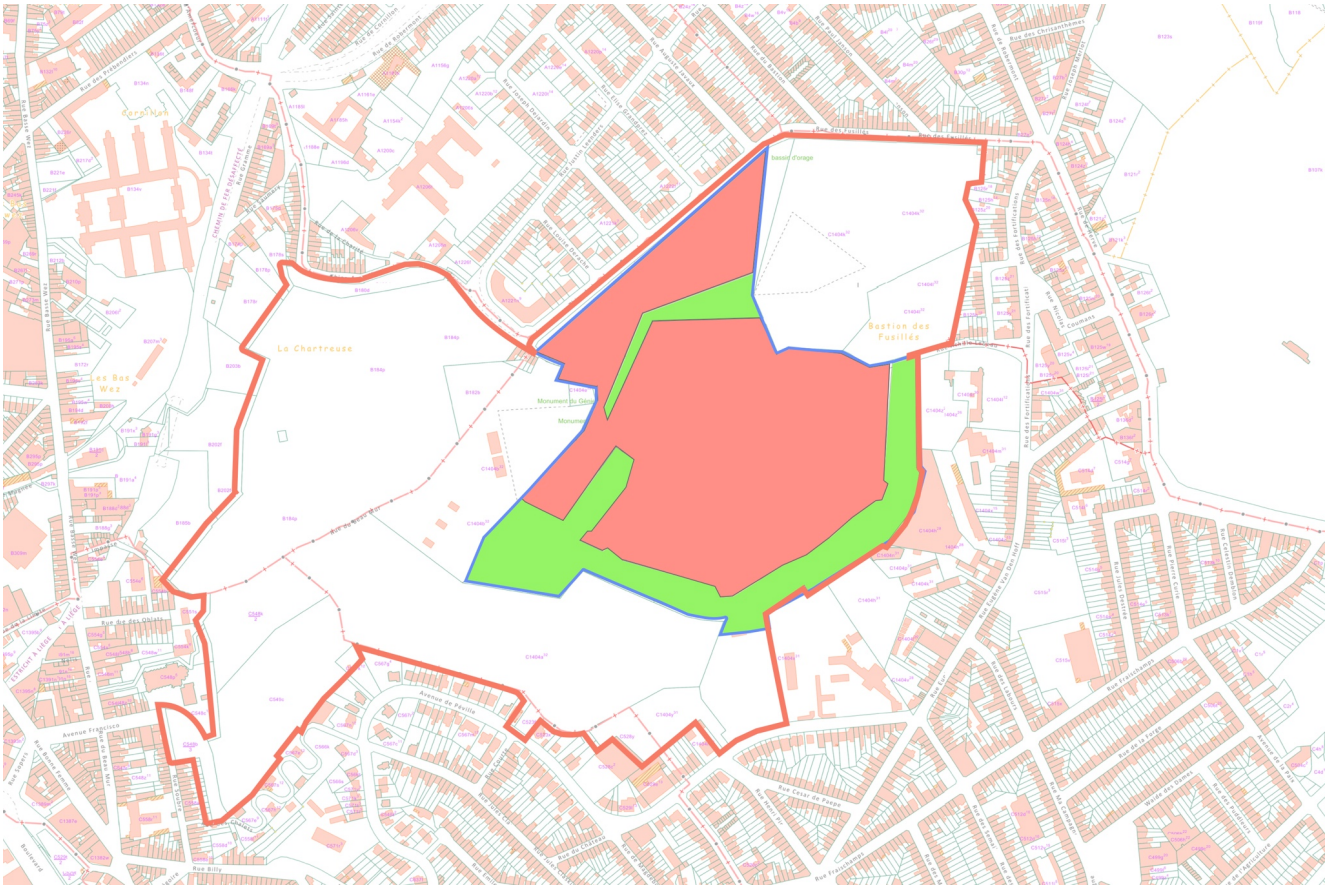
Le dessous des cartes: la Zone d'Aménagement Communal Concerté et le RUE

Le *Rapport Urbanistique et Environnemental* (RUE) adopté en 2009 était l'étape nécessaire pour attribuer une ou des affectations urbanistiques à la *Zone d'Aménagement Communal Concerté* (ZACC), qui n'en possèdait pas, par définition.

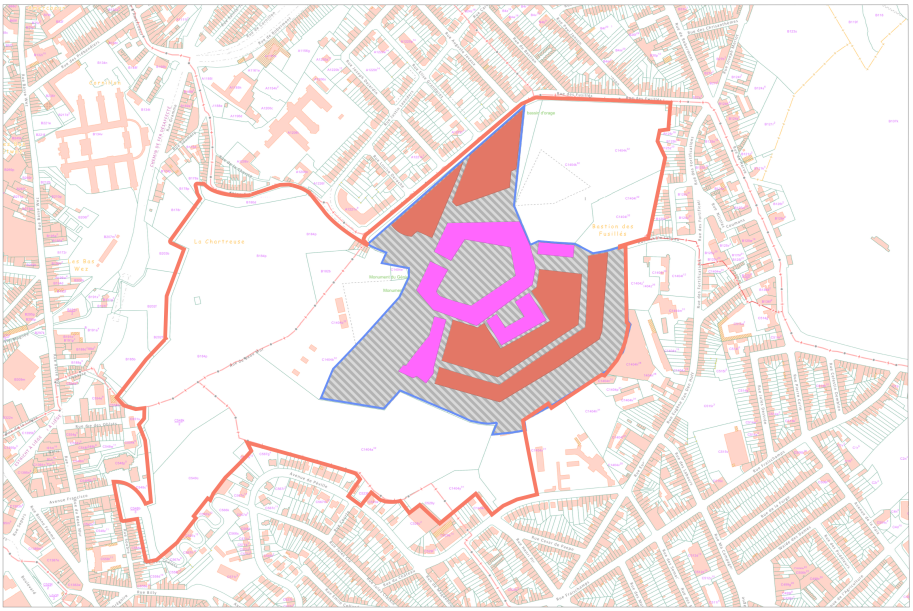
Le RUE préconise deux zones d'affectation: une zone verte et une zone d'habitat.



Carte réalisée par l'ASBL La Chartreuse ©
Cliquez pour agrandir

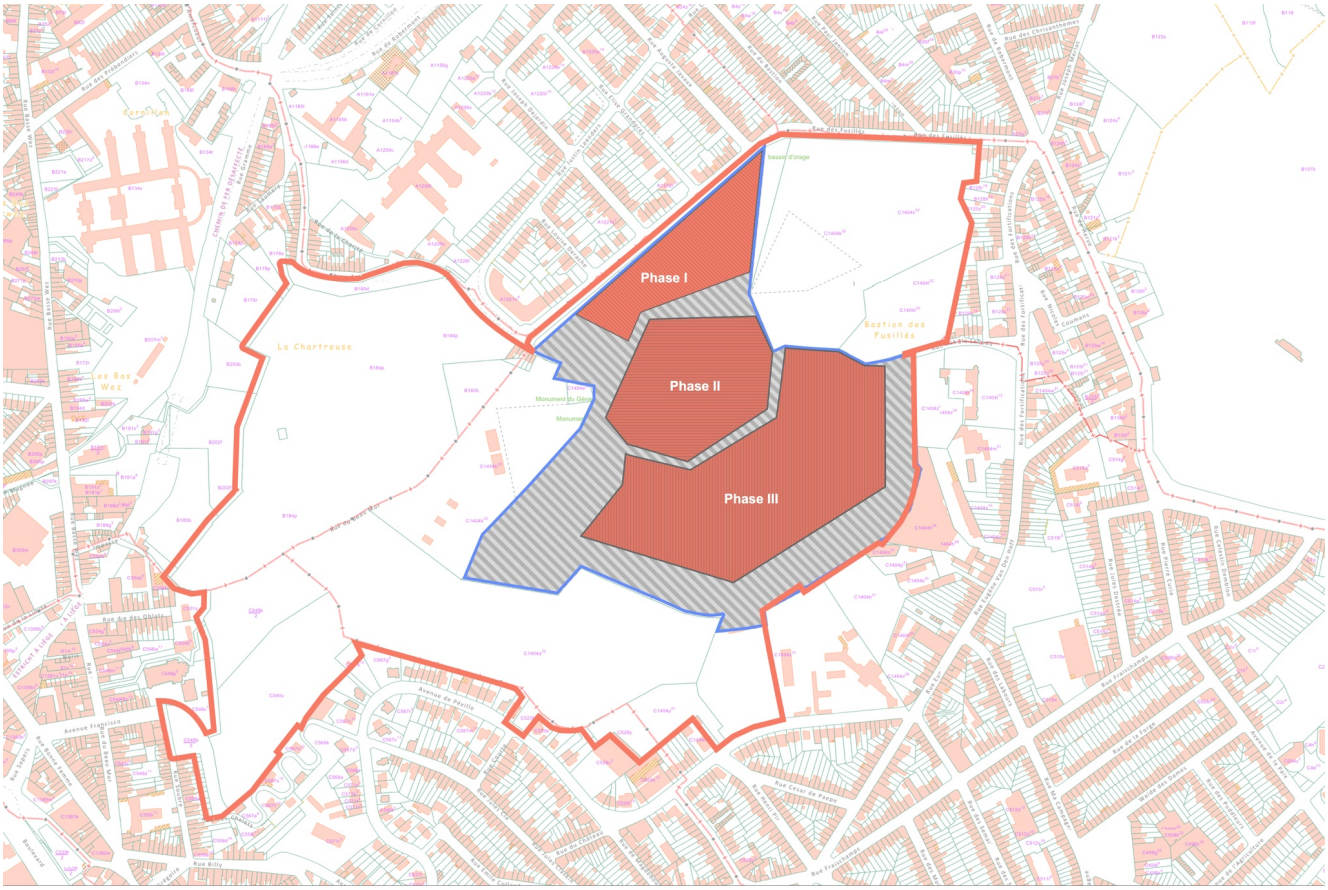
Le RUE précise dans un autre document comment pourrait s'organiser l'habitat dans la zone prévue à cet effet. On y distingue des surfaces d'habitat uniquement, en rouge, et des

surfaces d’habitat et/ou d’activités, en violet.



Carte réalisée par l’ASBL La Chartreuse ©
Cliquez pour agrandir

Enfin, une dernière carte illustre le phasage de la mise en oeuvre de la ZACC, en 3 étapes. Les terrains inclus dans la phase I appartiennent à Matexi et à la Ville de Liège, ceux de la phase II à la Ville et à la société Immo Chartreuse, ceux de la phase III à la Ville, à Matexi et à Immo Chartreuse.



Carte réalisée par l'ASBL La Chartreuse ©
Cliquez pour agrandir

Sources:
RUE, page 17, Situation projetée – Affectations visées
RUE, page 18, Situation projetée – Orientations de l'aménagement
RUE, page 21, Schéma directeur – Exemple d'aménagement

Si vous avez remarqué une erreur dans cette carte, merci de nous le signaler.